

**Communiqué du ministère de la Justice
et de la première présidence de la cour d'appel de Rennes,
le 9 octobre 2017**

"Le champ de l'analyse algorithmique des données issues des décisions judiciaires s'est récemment ouvert à la suite des derniers développements technologiques. Plusieurs sociétés ont élaboré à cette fin des logiciels innovants dont certaines ont été récompensées le 16 novembre 2016 à l'occasion du hackathon par le prix "open Case Law" remis par la direction de l'information légale et administrative (DILA). Parmi les lauréats se trouvait la société Predictice qui propose un outil de calcul du montant des indemnités allouées par une juridiction.

La direction des services judiciaires a entendu pleinement s'associer à l'émergence de ces nouveaux outils, qui ont l'ambition à terme d'apporter une forte plus-value aux magistrats et auxiliaires de justice dans l'analyse de la jurisprudence et, plus largement, d'améliorer la prévisibilité et la transparence des décisions judiciaires.

Grâce au concours de plusieurs magistrats des cours d'appel de Rennes et Douai, désireux de s'inscrire dans cette démarche, le logiciel de la société Predictice a fait l'objet d'une expérimentation pendant plusieurs mois au printemps 2017. Au terme de celle-ci, il est apparu que ce logiciel, participant d'une approche dont la modernité était reconnue, méritait d'être sensiblement amélioré, et ne présentait pas en l'état de plus-value pour les magistrats qui disposent déjà d'outils de grande qualité d'analyse de la jurisprudence de la cour de cassation et des cours d'appel.

Une nouvelle phase d'expérimentation, sur la base du volontariat, avec d'autres cours d'appel que celles de Rennes et Douai sera envisagée à l'issue des nouveaux stades de développement de l'outil".

